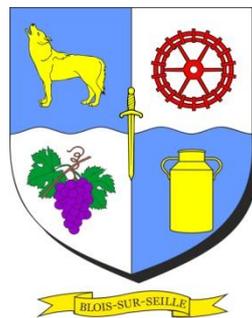


Bulletin municipal

BLOIS-SUR-SEILLE

2022



Editorial : Le mot du Maire

C'est avec une grande fierté que nous avons eu plaisir à organiser et à vivre l'inauguration de notre téléphérique porte-lait ! Cette cérémonie sympathique a été chaleureusement saluée par l'ensemble des participants qui étaient ravis « d'en faire partie » !!.

Joyau patrimonial unique en France, il va contribuer durablement à la renommée de notre Commune et aider au développement touristique de notre bassin de vie communautaire.

En relation avec le Conseil départemental et la Communauté de Communes, le projet Grand Site de France « Vignobles et Reculées » s'échafaude progressivement. Cette opération d'envergure a pour buts de mieux accueillir les visiteurs tout en préservant la quiétude des habitants, de préserver l'environnement et de valoriser les richesses patrimoniales. Conçu par le ministère de l'Environnement, il constituera une vitrine attractive pour les financeurs et mécènes extérieurs, ce qui accroîtra l'activité économique de notre territoire.

D'autres projets porteurs, d'intérêt communautaire, sont en cours, en particulier la restauration/extension du sentier des cabanes en pierres sèches au Chaumoï Boivin. Ce sentier thématique diversifié, couplé avec le GR 59, les sentiers départementaux PDIPR et les belvédères, va redynamiser le plateau bocager et valoriser une autre richesse patrimoniale locale à transmettre aux générations futures.

Après deux années socialement bien tristes, il est indispensable de retrouver « *l'esprit village* » qui animait notre verte vallée dans les décennies précédentes avec les feux d'artifice. En lien étroit avec le dynamique comité des fêtes des « *Loups de Blois* » qui attire à nouveau de nombreux nouveaux membres, la Municipalité vous invite à vivre et à partager la « *Fête du lait* » le 23 juillet prochain.

J'espère une longue vie pour ce nouveau rendez-vous estival, créé dans une démarche de valorisation des produits et savoirs-faires locaux, empreints d'authenticité.

J'en profite pour signaler également la concrétisation d'un autre projet qui nous tenait à cœur : la création d'un [site internet communal](#), ouvert à toutes et à tous : vous y retrouverez l'essentiel des informations de la vie locale et vous êtes conviés à nous faire part de vos idées ou productions personnelles.

Je vous souhaite un bel été en famille et entre amis dans notre bucolique village ou ailleurs.....

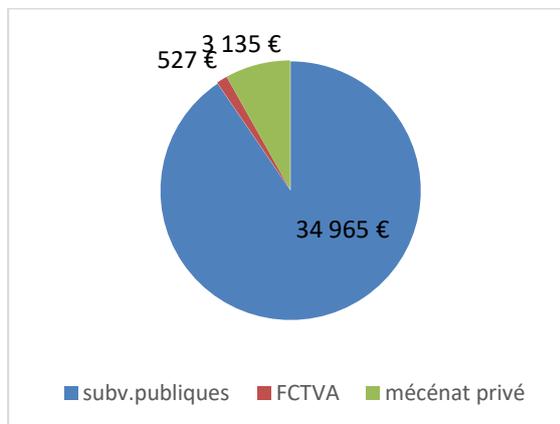
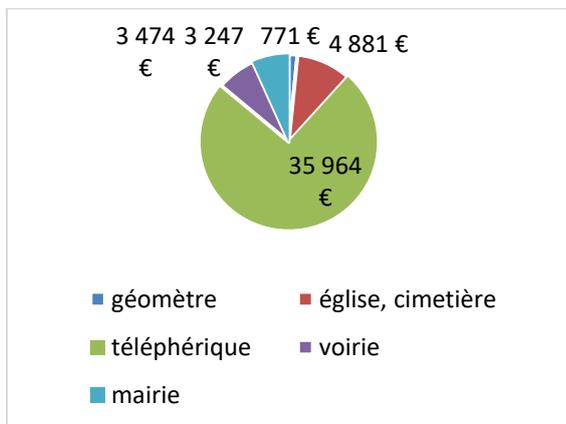
Bien cordialement :

Le Maire : Laurent BESANÇON.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : budget principal.

Dépenses d'investissement : 48 337 €

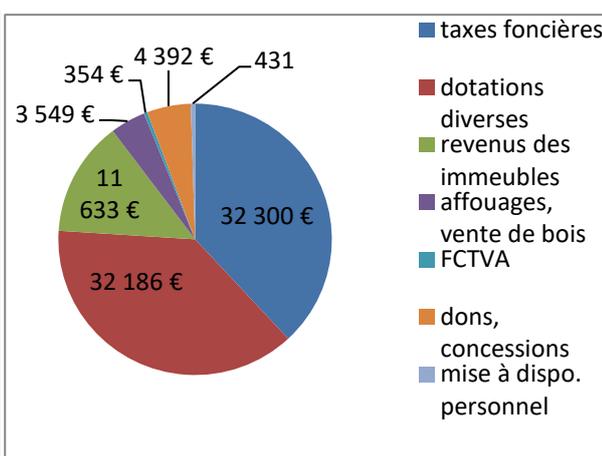
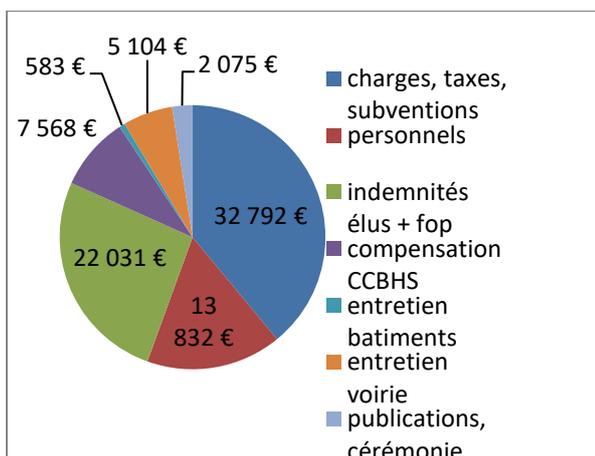
Recettes d'investissement : 38 627 €



Solde : - 9710 €

Dépenses de fonctionnement : 83 985 €

Recettes de fonctionnement : 84 845 €

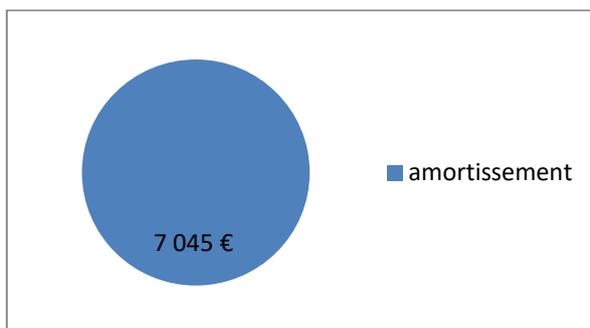
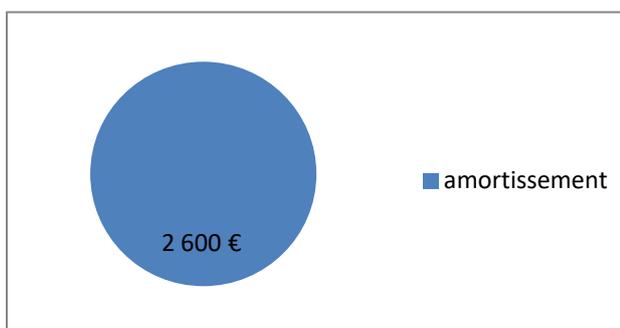


Solde : + 860 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : budget de l'eau (village).

Dépenses d'investissement : 2 600 €

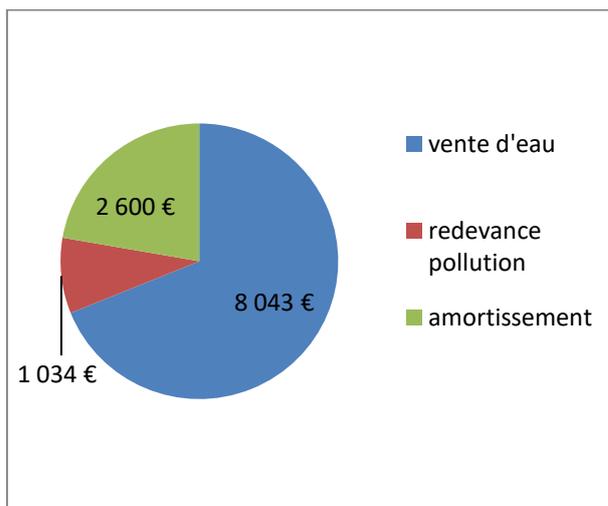
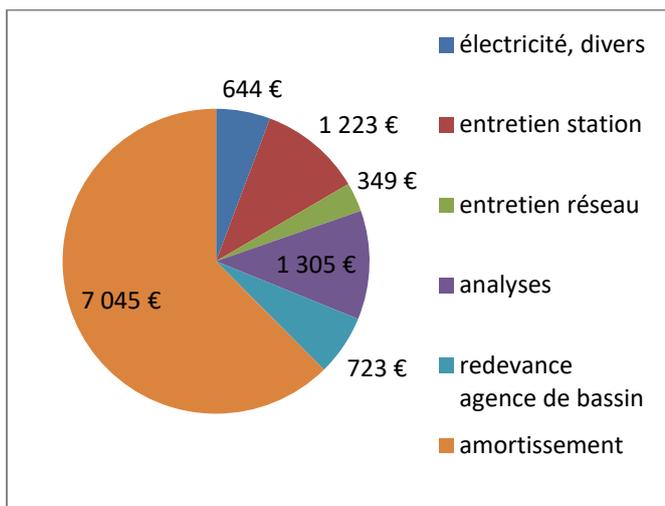
Recettes d'investissement : 7 045 €



Solde : + 4 445 €

Dépenses de fonctionnement : 11 289 €

Recettes de fonctionnement : 11677 €

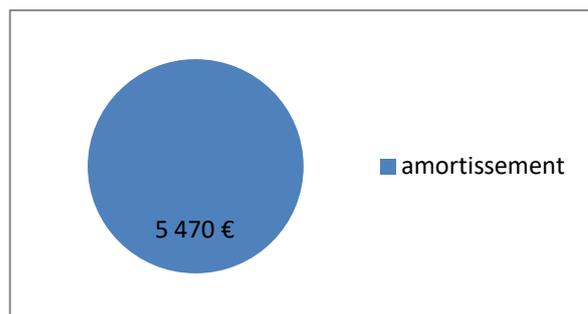
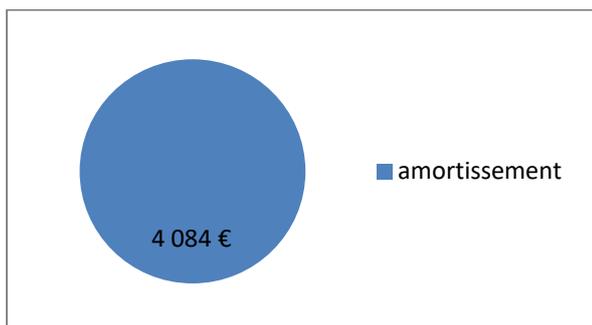


Solde : + 388 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Syndicat des eaux des CHAUMOIS.

Dépenses d'investissement : 4 084 €

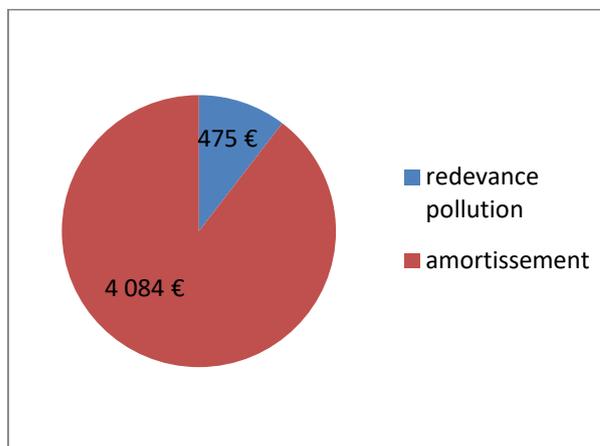
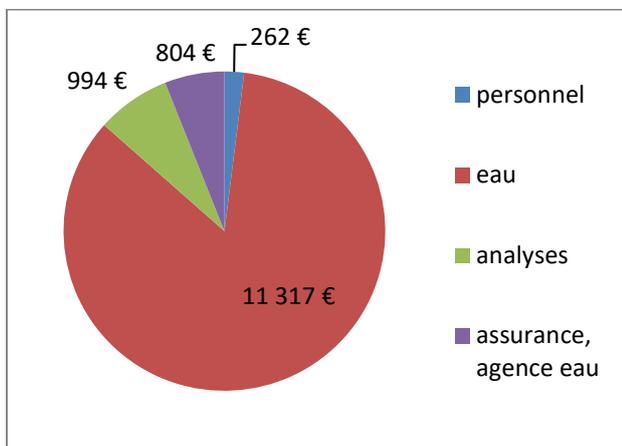
Recettes d'investissement : 5 470 €



Solde : + 1 386 €

Dépenses de fonctionnement : 19 360 €

Recettes de fonctionnement : 19 516 €



Solde : + 603 €

BUDGET PRIMITIF 2022 : budget principal (SIE Les Chaumois).

| | | | |
|------------------------------|----------|------------------------------|----------|
| Dépenses d'investissement : | 22 747 € | Recettes d'investissement : | 22 747 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 23 606 € | Recettes de fonctionnement : | 23 606 € |

BUDGET PRIMITIF 2022: budget de l'eau (village).

| | | | |
|------------------------------|----------|------------------------------|----------|
| Dépenses d'investissement : | 32 156 € | Recettes d'investissement : | 32 156 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 16 281 € | Recettes de fonctionnement : | 16 281 € |

Projets réalisés :

1 Restauration du Téléphérique porte-lait.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons pu conduire en sept mois la rénovation intégrale de notre emblématique téléphérique, unique en France !

Avec le souci permanent de le restaurer le plus fidèlement possible en conservant les pièces d'origine, nous avons gagné notre pari : une seule poutre remplacée (en chêne du Chaumois Martin), trois engrenages en fonte fissurés qu'il a fallu changer, ainsi que le câble porteur qui était assez nettement détérioré (fabriqué en 1892 tout de même !!).

Pour mémoire, voici le détail budgétaire simplifié (sur deux exercices 2021 et 2022) :

| | |
|---|---------------|
| *dépenses engagées dans le cadre du marché simplifié : | 99 900€ |
| *dépenses imprévues (hors marché), sécurité et mise en valeur des mécanismes : | 9 905€ |
| *subventions publiques (Etat, Région, Département, Communauté de Communes) : | 84 925€ (77%) |
| *mécénats privés, dons (essentiellement souscription Fondation du Patrimoine) : | 27 430€ |

► La municipalité a ainsi pleinement honoré son engagement initial de restaurer cet édifice sans entamer le budget communal ni solliciter les contribuables blésiens !

Ci-dessous, quelques photos de l'inauguration officielle du 7 mai où la population, les mécènes, élus et entrepreneurs étaient massivement présents : une belle cérémonie conviviale, unanimement appréciée par tous, sous un grand soleil printanier.....







2 Canal des Moulins : recalibrage du trop-plein (place du village).

Suite à de nombreux débordements cycliques du canal des Moulins au niveau du Monument-aux-Morts lors des périodes de fortes pluies, il apparaissait impérieux de remédier à ce problème.

En effet, ces débordements intempestifs occasionnaient des dégâts, notamment au niveau de l'alambic communal, et présentaient un danger manifeste pour les automobilistes, piétons ainsi que pour les enfants.

Après consultation d'experts, notamment du conseil départemental, la solution du remplacement et du surdimensionnement du regard et de la buse installés sous la chaussée communale a été retenue par la municipalité.

Après négociation, la Mairie a obtenu une prise en charge à 60% par le Département. Le reste à charge, soit 4347,60 € a fait l'objet d'une demande de subvention DETR. Finalement, une enveloppe de 725€ (20%) a été versée à la Commune (correspondant au budget prévisionnel).



3 Extinction partielle de l'éclairage public au Chaumois Boivin.

A la demande d'une grande partie de la population du hameau, l'éclairage public est éteint toutes les nuits de 24h00 à 6h00 depuis le 15 janvier dernier. L'économie attendue est de 150€ ce qui n'est pas négligeable. Saluons cette initiative citoyenne destinée à réduire les nuisances de l'activité humaine sur l'environnement et maîtriser les coûts de l'énergie.



4 Création d'un site internet communal. @

La municipalité, en partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal **Jurabsolu** est en train de finaliser son site internet. Il sera à disposition de la population et du grand public dans la deuxième quinzaine de juillet.

Les personnes intéressées pourront y retrouver les principales informations municipales ; bulletins, comptes-rendus de conseil, arrêtés du Maire, informations spécifiques, ainsi que d'autres thèmes : le patrimoine, les reculées, les sentiers de découverte, etc. Destiné en priorité aux habitants, ceux-ci pourront faire part de leurs propositions ou informations en mairie.

Projets en cours :

1 Schéma communal de défense incendie.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de défense contre l'incendie qui lui incombe légalement depuis 2017, la Commune a souscrit par délibération en date du 2 octobre 2020 une assistance à maître d'ouvrage avec le SIDEDEC, organisme départemental de conseil aux collectivités.



M. CARON du SIDEDEC a repéré l'intégralité des équipements ou points d'eau naturels existants, afin d'élaborer au plus juste ce plan. Le schéma sera présenté au Conseil municipal le 29 juillet prochain puis validé par M. le Préfet, après approbation par le SDIS (pompiers).

2 Création d'un abribus pour les scolaires.

Afin de permettre aux enfants d'attendre le car scolaire dans de bonnes conditions, en particulier à l'abri des intempéries, l'équipe municipale a décidé d'implanter un abribus en 2023.

La réflexion est en cours afin de déterminer spécifiquement le site d'implantation, des devis sont sollicités, ainsi qu'une démarche de recherche de subvention(s).



③ Rénovation du sentier des cabanes en pierres sèches et création d'une aire de pique-nique au Chaumois Boivin.

L'inventaire des cabanes en pierres sèches s'est déroulé l'été et l'automne derniers : 45 édifices de toutes tailles, conceptions et état de conservation ont été identifiés. La quasi-totalité est implantée sur le territoire communal, cinq sont sur NEVY-SUR-SEILLE ou LA MARRE.

Un double parcours comprenant 21 cabanes originales (et généralement bien conservées) a été retenu, avec un départ fixé à la sortie du Chaumois Boivin, direction LA MARRE.



Conçu en partenariat avec la Communauté de Communes (CCBHS), ce sentier thématique et ludique est destiné à un large public, comprenant marcheurs aguerris, amoureux de patrimoine, familles avec enfants. Sa conception en boucle, reprenant en bonne partie des chemins empierrés, permet une découverte partielle ou totale du linéaire proposé.

S'inscrivant dans une démarche communautaire visant à étoffer l'offre touristique, ce sentier se veut complémentaire du site du téléphérique porte-lait, les deux attractions étant reliées par le GR 59.

Le parking et l'aire de pique-nique vont être très prochainement aménagés par l'entreprise OUTHIER du FIED. Ces travaux d'un montant de 6096€ sont financés intégralement par la CCBHS.

L'implantation de ces équipements est destinée à mieux accueillir les visiteurs et à limiter les stationnements intempestifs dans le hameau ou à l'entrée des pâtures.

La pose de piquets/barbelés et la réalisation de chicanes de passage ont été réalisées ainsi qu'un débroussaillage et une ouverture des nouveaux tronçons. Ces travaux vont se poursuivre cet été avant la pose d'un balisage PDIPR (itinéraires départementaux) de couleur jaune.

4 Label « Grand Site de France »

► Ce dispositif est envisagé afin de mieux accompagner les vacanciers, diversifier l'offre touristique en quantité et dans l'espace, et renforcer l'économie locale tout en préservant notre territoire et ses habitants. L'objectif est également de limiter les nuisances qui sont déjà constatées sur les sites majeurs de notre secteur.

Patrimoine :

Le travail à ferrer ¹



S'ils ne sont plus guère utilisés, les 'travails à ferrer' ont beaucoup servi pour ferrer les bœufs. Celui de Blois/sur/Seille a été rénové. Il constitue une curiosité locale ²



Acquis en 1956 à Rosnay (hameau de Lavigny) pour 50 francs, puis reconstruit par six agriculteurs de Blois-sur-Seille, cet atelier de ferrage à bœufs connut au village une certaine activité pendant une dizaine d'années.

Le 'travail' présentait l'intérêt de maintenir fermement le bœuf grâce à son joug de tête et à ses sangles de cuir. Celles-ci, passées sous le ventre de l'animal et reliées aux poulies supérieures, permettaient à l'utilisateur de ferrer en relative sécurité. En effet, une fois le bœuf attaché, l'éleveur n'avait plus qu'à placer le pied de l'animal sur le marche-pied situé à l'arrière de l'installation, puis apposer le fer.

Le joug, mobile, offrait la possibilité de s'adapter à toutes les tailles d'animaux. Des boucles de fer fixées au sol pouvaient compléter l'harnachement du bétail.

Installé au départ dans le haut du village, le 'travail' cessa petit à petit d'être utilisé avec l'apparition des premiers tracteurs Kiva (tracteurs à trois roues) à la fin des années soixante.

Devenu obsolète, le 'travail' se dégrada inexorablement. Sa toiture d'origine en tôles céda sous le poids des volumineuses chutes de neige de décembre 1990, il finit par présenter un réel danger.

Quelques années plus tard, il fut cédé gracieusement à la Commune par les cinq propriétaires restants (MM. Besançon, Chevassus, Girod, Grillot, Marguet). Le conseil municipal décida alors de le démonter et de le restaurer afin de le mettre à disposition du public.

La restauration fut assurée en 2008 par un artisan local (M. Jacques Grillot, de Domblans), pour un coût de 7 300 €, financé par le comité des fêtes : l'Amicale des Loups de Blois.

Septembre 2019

¹ Texte rédigé en 2008 par M. Laurent BESANCON d'après les documents fournis par Mme Arlette Guichard, ancien maire de Blois/sur/Seille, et retravaillé par le comité de lecture de la CCBHS.

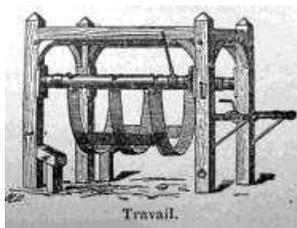
LES TRAVAUX à ferrer les animaux

Les maréchaux-ferrants

Cette étude ne prétend pas décrire la technique du ferrage des animaux, mais évoquer ce que furent les travaux, leur utilisation et leur répartition sur le territoire national.

INTRODUCTION

Cette structure dite "Travail" a parfois été assimilée à un instrument de torture. En 1690, le dictionnaire «Le Furetière» le décrit comme une « prison de charpente » ou de « question ». L'Académie Française, dans son dictionnaire paru en 1694, évoque « une espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer », qui n'est en réalité qu'une aide nécessaire à la protection du personnel chargé du ferrage de certains gros animaux : chevaux, ânes ou bœufs. Le dictionnaire Larousse, édition de 1925 donne la définition qui, de nos jours, semble être la plus appropriée « appareil de contention et d'assujettissement des grands animaux domestiques ».



Dictionnaire P. Larousse Edition de 1925

INVENTION du TRAVAIL

J. Gourdon en 1854, dans un ouvrage intitulé « Eléments de chirurgie vétérinaire » et Pierre Delbeuf en 1867 dans son écrit « Ferrure du bœuf » attribuent à Columelle, agronome latin du 1^{er} siècle, l'invention du travail, qui aurait été améliorée sans que l'on sache en quoi par un autre agronome latin ayant vécu au début du Vème siècle, Végèce.

Une des premières représentations d'un travail est une enluminure de 1373 se trouvant dans un manuscrit (Fr. 12320. BNF) - photo ci-dessous.



En 1473, au Bourget (93), la possession de la forge et du travail à ferrer est dissociée dans les mains de deux personnages, dont la qualité n'est pas indiquée. Ils ont pour nom, Pierre le Maire et Jean Plateaux. Entre 1515 et 1524, la forge et le travail sont réunis entre les mains d'un dénommé Jean du Val. (D. Renaux – G. Ibergay : Histoire du Bourget)

Vers 1570, un fermier de Gonesse règle 16 livres à un maréchal voisin pour « ferrage d'un chariot, d'une charrette et de deux charrues » (J.M. Moriceau - Les Fermiers en Ile de France).

A partir de 1643, les maréchaux-ferrants formèrent leur propre corporation, et après 1649 ils obtinrent le droit d'exercer des fonctions de vétérinaire.

USAGE VETERINAIRE

Un cheval peut, le temps d'un ferrage, tenir sur trois pattes, le bœuf en est incapable.

Dans la majorité des cas le ferrage d'un cheval semble poser moins de problèmes que celui d'un bœuf. Des précautions doivent tout de même être prises pour la sécurité du maréchal-ferrant et de l'animal.

Une attache pour maintenir les bœufs est toujours obligatoire. Dans l'étable, après avoir dégagé les animaux voisins du bœuf à ferrer et l'avoir accroché au plus près du râtelier, ou en extérieur avoir assujéti l'animal à un arbre, un poteau ou un chariot, et dans le cas d'un animal vraiment rétif, le laisser attelé sous le joug avec son compagnon de travail et les faire reculer de chaque côté d'un arbre, ce qui permet d'attacher le joug à celui-ci et au second bœuf de maintenir, quelque peu, l'équilibre de l'ensemble à 7 pattes.

Claude BOURGELAT, fondateur en 1761 de la première école vétérinaire française à Lyon, et à l'origine de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, publie en 1770, à l'usage des élèves des écoles royales vétérinaires, un «Essai sur les appareils et bandages propres aux quadrupèdes ». Cet ouvrage comporte 40 pages attribuées au travail pour chevaux, et seulement 7 pages au travail pour le ferrage des bœufs.

En 1771, un ouvrage du même auteur, est consacré à la ferrure de ces animaux, « Essai théorique et pratique sur la ferrure ». Page 92, il est dit que « l'artiste vétérinaire » (tiré de l'art vétérinaire), muni de son tablier, ordonnera à l'aide ou au palefrenier de lever un des pieds de l'animal. L'action de mal lever ou tenir le pied peut rendre un animal nerveux et impatient. Ce type d'erreur, met en danger le personnel qui travaille.

Dans les solutions préconisées pour venir à bout des chevaux difficiles à ferrer, si la douceur semble être préférable, certains maréchaux font preuve d'une violence qui est d'une cruauté très excessive pour l'animal et d'un danger très important pour l'homme. Cette méthode, barbare, devait faire trotter les chevaux dans un cercle, ce après leur avoir mis des lunettes qui engendraient leur étourdissement qui provoquait leur chute.

Pour éviter ce type de sévices envers l'animal, un « artiste vétérinaire » du nom de Joseph-Raymond Desaybats, (maréchal à Nérac (47) mentionné par J. Gourdon, supra), obtient, à sa demande, le 09 octobre 1835, le certificat d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un travail mécanique, propre à ferrer et à opérer en cas de maladie les chevaux et bêtes à cornes sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mains d'homme et sans danger pour l'opérant. (Bulletin des lois du Royaume de France - 1836).

Pierre Delbeuf, dans ses conclusions, recommande l'emploi de ce type de travail. Ce matériel est « *apte à recevoir des animaux de taille différente et permet de ferrer deux pieds à la fois* ». Toutefois, « il ne faut pas trop enlever (soulever) l'animal sur les sangles pour qu'il puisse s'appuyer sur le sol avec les pieds que l'on ne ferre pas ».

Différentes ferrures se font jour suivant leur pays d'usage, nous ne ferons ici qu'une esquisse de leur diversité. La ferrure française, à laquelle on peut rapprocher les ferrures italienne, autrichienne, polonaise et même hongroise. Existe également, une ferrure allemande principalement utilisée dans le Hanovre, une ferrure germanique à laquelle peut être apparentée la ferrure suisse, de l'ancienne Flandre et de la Lorraine allemande. Plus lointaines existent aussi les ferrures anglaise, espagnole, et portugaise. (Bouchard-Huzard L.-1840).

LE MARECHAL-FERRANT

La fonction du maréchal-ferrant est de ferrer les chevaux et les animaux de trait, bœufs, ânes, mulets et de forger les fers.

L'embattage des roues de véhicules faisait partie de ses attributions. Le charron bâtissait la roue en bois, le maréchal-ferrant procédait à son ferrage, ou embattage.

Les effectifs de chevaux et bœufs sont très importants, ils ont pu être estimés par Marcel Mavré « Attelages et attelées ». En 1852, pour la France, les effectifs des animaux de traction étaient de 1 815 000 chevaux et 1 584 000 bœufs. En 1938, le nombre de chevaux affectés à l'agriculture se situait aux environs de 2,6 millions de têtes. Aujourd'hui, les bœufs destinés à la traction ont pratiquement disparu, sauf lors des fêtes villageoises, les chevaux sont au nombre d'environ 110 000 pour les chevaux de trait et 900 000 tous chevaux confondus.

Il ne semble pas déraisonnable de penser que sur les 38 600 communes françaises, la plupart possédait un travail. Que celui-ci soit communal et installé sur la place du village, situé dans les locaux du forgeron, du maréchal-ferrant, ou encore dans la grosse ferme du village qui selon son importance pouvait, vu son nombre d'attelages, avoir un maréchal-ferrant à demeure en ses locaux.

Le métier de maréchal-ferrant, avec ses bruits, la frappe pour la mise en forme de fers, l'odeur de la corne brûlée semble avoir beaucoup attiré l'être humain. Il semblerait que, dans certains villages, l'habitation du maréchal faisait office de café. Ce côté convivial faisait dire dans le village de Gâcogne dans la Nièvre, que le métier à ferrer était « le lavoir des hommes », un lieu de rencontre et de discussions animées.

Un habitant, anonyme, du petit village de Paron dans l'Yonne, nous relate qu'à la veille de la guerre de 1870, parmi les 380 habitants, il y avait un maréchal-ferrant qui, semble-il, avec son apprenti ferraient 6 chevaux chaque jour, 6 jours par semaine. Il nous évoque également, la sortie de l'école qui permettait aux enfants de « s'agglutiner devant la grande porte en bois d'où s'échappaient, les bruits du marteau sur l'enclume, ainsi que les odeurs de sueur mélangées à celle du crottin ». Emmerveillés, ils étaient devant ce spectacle, où la vie quotidienne se déroulait devant leurs yeux pas assez grands pour tout voir. Ils leurs suffisaient de rejoindre l'atelier du charron, situé deux ou trois maisons plus loin pour " voir un autre théâtre". Il est vrai qu'en ces temps-là, les distractions rurales n'étaient pas très nombreuses.

Le travail était parfois appelé « tramail » en Charente et en Anjou, « étrait ou détré » en Isère et encore « ferrador ou ferradou » en Lozère. Selon son emplacement géographique, le travail pouvait être construit en bois, en béton, ou même en basalte. Aujourd'hui, le terme travail à ferrer est supplanté par celui de cage de contention. Celle-ci est métallique, et facile à transporter.

Il semblerait qu'actuellement deux sortes de ferrures cohabitent, la ferrure à chaud dite à la française où le travail se fait avec l'aide d'un « teneur de pied », et la ferrure à froid dite à l'anglaise où le maréchal ferrant travaille seul.

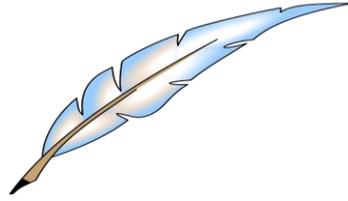
De nos jours, la plus grande maréchalerie de France est celle de la Garde républicaine de Paris, située Quartier Carnot, Esplanade Saint Louis - Paris 12ème. Ses forgerons produisent chaque année environ 10 000 fers, de vingt sortes, avec des pointures allant du 28 au 48, qui seront changés en moyenne tous les quarante-cinq jours.

De nombreuses communes ont possédé et détiennent encore des vestiges de cette époque quelque peu révolue. Dans le nord-est de la région parisienne, existent encore un travail à Saint Martin du Tertre (95), à Genicourt (95), Saint-Pathus (77), et au Musée du travail à Montfermeil (93).



Travail à ferrer les bœufs Saint-Pathus 77.Photo D.R

A vos plumes...



Vous aussi, n'hésitez pas à nous transmettre vos compositions !

Merci à Michelle pour ces 2 jolis poèmes....

OCEAN

Oh toi océan
Force de l'âme, souffle céleste
Maitre de majesté et de puissance
Ramène tes bateaux au port

Oh toi océan
Force de la nature, écumante de plaisir et de désir
Source d'eaux profondes, genèse de la vie
Soleil aveugle aux vagues déferlantes
Battant le granit rose de tes côtes
Anime tes entrailles d'algues et de coquillages

Oh toi océan
Prince des tempêtes éructant le vert profond de tes abîmes
Où glissent tant de navires
Vomissant la brume obscure
Juge de sel aux lois sibyllines

Oh toi océan
Calme ta colère, apaise toi
Deviens nappe florissante, ondoyante sous la brise légère
Ecoute en toi le chant des sirènes
Voit sur tes flots ces galions et ces caravelles
Entends ces capitaines partant pour les étoiles qui célèbrent ta beauté
Et ta richesse
Tu es force de vie
Infini tu es mon père

Gatteville le Phare

ORIENT

Orient, pays de mystère
Tes épices montent en moi
Ta chaleur réchauffe mon corps
Tes musiques portées par le souffle du vent du désert
Chantent en moi
Ta nuit si vite arrivée lorsque le soleil plonge
Au-delà de tes immensités ensablées, me fait oublier ton absence
Je songe à tes puits profonds
Réserve d'eau fraîche et pure, arbre de vie de tes immensités
Un cri sort du plus profond de moi rompant ton silence

Arrêtant le vent et le chant des oiseaux
Seule la flûte du berger emporte sa douce mélodie
Tel le miel coulant de tes roches safran, éclatés par le gel et le soleil ardent
Oh Orient emporte moi, dans tes jardins, où jaillit la source claire
Ouvre la porte de ton immensité et conduis-moi sous les étoiles

Michelle CHEVASSUS – avril 2021



Informations pratiques :

SPANC :

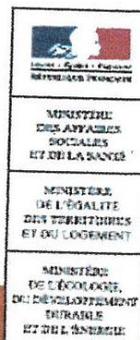
Assainissement non collectif



Acheteur ou vendeur d'une maison,
ce qu'il faut savoir

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation. En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. Elle doit être régulièrement contrôlée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.

En cas de vente, des démarches sont à accomplir, à la fois par le vendeur et par l'acquéreur pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr



Quelles démarches ?

Pour la vente

Le propriétaire-vendeur doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.

Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le propriétaire-vendeur doit contacter le SPANC afin – qu'à ses frais – un contrôle soit réalisé et disposer ainsi du document exigible.

Le futur acquéreur doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente et ce avant la signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux au cas où le vendeur ne les aurait pas faits avant la vente du bien.

Pour les travaux

Si le rapport de visite joint à l'acte de vente stipule une non-conformité, des travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente. Le nouveau propriétaire contacte son SPANC et lui soumet le projet de réhabilitation de son installation. Le SPANC doit attester de la conformité du projet avant toute réalisation de travaux. Il vérifiera par la suite leur bonne exécution.

- LES ÉLÉMENTS CONTENUS DANS LE RAPPORT DE VISITE
- Le SPANC établit un diagnostic de votre installation en précisant si elle présente ou non des dysfonctionnements et/ou des risques pour la santé ou l'environnement. En cas de problèmes constatés, des travaux de mise en conformité de l'installation sont nécessaires.

LE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST OBLIGATOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tels que le diagnostic de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc.

C'est le rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, qui fait état de diagnostic d'assainissement non collectif. La vente n'est normalement pas envisageable sans ce document.

QUI PAYE QUOI EN CAS DE TRAVAUX OBLIGATOIRES ?

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquiescer le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

LE SPANC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le service public d'assainissement non collectif. Le SPANC est chargé d'effectuer les contrôles obligatoires des installations d'ANC (projet de travaux, bonne exécution des travaux, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien). C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.

Les coordonnées du SPANC de votre territoire sont disponibles en mairie.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Service SPANC Communauté de communes Bresse Haute Seille :
2 Rue des Masses
39210 VOITEUR
03.84.44.46.80
spanc@bressehauteseille.fr

Tri / Ordures ménagères :

- Pour vous aider à bien trier, vous pouvez retirer un fascicule en mairie : « le tri de A à Z ».
- A emporter au conteneur à verres (St Anne!), bouteilles, bocaux et pots en verres (sans les bouchons). **Ne pas mettre les ampoules, miroirs, vitres, plats en faïence ou porcelaine.**
- Présence de la benne à vêtements sur la place de LA MARRE et à DOMBLANS.
- Possibilité de commander un composteur auprès du SICTOM au tarif de 15 euros ;
- Une formation compostage est possible, merci de nous dire si cela vous intéresse afin que nous organisions une session avec le SICTOM.
- Merci de placer les poubelles poignées côté rue.
- Grouper les poubelles avec vos voisins.
- Merci de ne pas mettre vos déchets dans les poubelles de vos voisins.
- Les vols et les dégradations des poubelles sont à la charge des usagers ; il est donc recommandé de les rentrer après chaque passage.

► LE RÔLE DU NOTAIRE

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, le notaire procède aux vérifications des pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente ; notamment celles concernant le diagnostic d'assainissement non collectif (ANC). Il peut ainsi conseiller le vendeur, au regard de la responsabilité des vices cachés, ou l'acquéreur, vis-à-vis de l'obligation de mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif.

 www.notaires.fr

Pour en savoir



 www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

 www.legifrance.gouv.fr

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, décret n° 2012-274 du 28 février 2012 - Permis de construire

Service SPANC Communauté de communes Bresse Haute Seille :
2 Rue des Masses
39210 VOITEUR
03.84.44.46.80
spanc@bressehauteseille.fr





Prisme by Altitude Infra : la dernière étape pour un Jura 100% fibré

En avril dernier, David Elfassy Président Directeur Général de la société Altitude Infra, et Clément Pernot, Président du Conseil Départemental du Jura, officialisaient la délégation de service public affermo-concessive d'une durée de 30 ans pour le déploiement du réseau de fibre optique dans le Jura.

Trois mois plus tard, le département du Jura et Altitude Infra via sa filiale Altitude Fibre 39 implantée localement au cœur de Lons-le-Saunier sont fiers de vous annoncer la naissance du réseau de fibre optique « **Prisme by Altitude Infra** ». L'investissement total de 167 millions d'euros du réseau Prisme by Altitude Infra est financé à 100 % sur fonds privés : aucune subvention publique ne sera engagée sur ce projet.

Prisme by Altitude Infra a deux missions principales :

- ▶ **Reprendre en affermage le réseau FTTH existant**, issu du réseau d'initiative publique régional en cours de déploiement, soit 52 000 prises déployées d'ici 2034 ;
- ▶ **Et construire un nouveau réseau de fibre optique** complémentaire au premier sur le département du Jura représentant 85 700 nouvelles prises en concession d'ici début 2024.

À cet effet, nous tenions à vous informer que des **travaux pour déployer la fibre optique ont débuté ou vont commencer dans votre commune.**

Durant ces travaux, vous avez vu ou verrez des équipes en charge de la construction porter des gilets orange logotés « **Prisme By altitude Infra** ».

Les travaux fibre optique s'articulent en différentes phases :

- ▶ **Phase d'étude** : les équipes travaux évaluent les infrastructures existantes au niveau de la voirie et repèrent celles qu'il faut faire évoluer, pour déployer la fibre optique (par exemple, contrôler l'état d'un poteau téléphonique...);
- ▶ **Phase travaux** : plusieurs mois après, des travaux d'infrastructure sont réalisés dans votre rue en coordination et avec l'accord de votre mairie ;
- ▶ **Phase d'installation** : pendant quelques mois, les opérateurs commerciaux, peuvent venir installer leur matériel dans les infrastructures du réseau Prisme by Altitude Infra. Ce qui leur permettra par la suite de vous proposer leurs offres.

→ **Une fois ces trois phases terminées, vous serez alors éligible à la fibre optique et vous pourrez souscrire à une offre auprès du fournisseur d'accès à internet de votre choix.**

Pour connaître l'avancée du déploiement du réseau dans votre commune, vous pouvez consulter les cartes de déploiement sur le site prisme-fibre.com, et tester votre éligibilité.

Retrouvez aussi toute l'actualité de Prisme by Altitude Infra sur les réseaux sociaux :
Twitter : @PrismeFibre | LinkedIn : Prisme Fibre

Vous souhaitez nous contacter : rendez-vous sur notre [site internet](#) dans la rubrique « aides et contacts ».

Bienvenue aux nouveaux habitants :

- **Famille POILVE-CONREUR** en location chez M. Eric MARGUET.
- **Madame Anaïs TOURNET** acquéreuse de Mme Monique MARGUET.



ANIMATION 2022 :

Les FAYES

L'Amicale des Loups invite petits et grands à se retrouver **le 31 décembre à partir de 18h00 au Chaumois Boivin** en vue de tourner les fayas tous ensemble pour fêter l'arrivée de la nouvelle année !...

Un vin chaud sera servi à cette occasion. A bientôt !!!



Tarifs location (salle + tables et bancs)

- **Salle communale : (Commune)** . 150 € pour les extérieurs (caution 450€)
(capacité maxi : 35 personnes) . 75 € pour les habitants (caution 250€)
- **Table et bancs : (Les Loups de Blois)** . 5 €/table + 2 bancs
Responsable : Marie-Christine BRUCHON
(tél : 06.84.35.10.55)

Principaux rendez-vous dernier semestre 2022 :

Samedi 23 juillet : Fête du Lait organisée par l'Amicale des Loups de Blois et la municipalité :

rdv à 14h00 sur la place du village.



Vendredi 11 novembre : commémoration de l'Armistice de 1918.

Dimanche 20 ou 27 novembre : repas des aînés (70 ans révolus). (à confirmer en fonction de l'évolution de la pandémie de coronavirus)

Vendredi 31 décembre : soirée fayes à partir de 18h00 au Chaumois Boivin (terrain du téléphérique).

